



EXEMPLE DE CLAUSE À INTÉGRER AUX APPELS D'OFFRES

Infrastructure souterraine non identifiée ou abandonnée découverte durant les travaux

Lorsqu'une infrastructure souterraine est découverte durant les travaux et que celle-ci n'avait pas été localisée ou qu'aucune information n'avait été fournie à son propos dans les documents d'appel d'offres, l'entrepreneur cesse les travaux.

Si le propriétaire de l'infrastructure est facilement identifiable, l'entrepreneur communique avec lui pour convenir de la méthode de travail appropriée. À défaut, l'entrepreneur contacte Info-Excavation en effectuant une demande de localisation de type RNI (Réseau non-identifié) et donne le maximum d'informations sur l'infrastructure (Couleur, massif ou conduit, écriture sur le câble, etc.) incluant des photos.

L'entrepreneur en informe aussi le donneur d'ouvrage afin de convenir avec lui de la méthode de travail appropriée, le cas échéant, de la reprise des travaux ou d'un nouvel échéancier.